

fares. Le pape Clément III et Frédéric Barberousse le choisirent pour arbitre de leurs différends, et Célestin III et Innocent III l'employèrent souvent dans des négociations difficiles. En 1206, Albert fut nommé patriarche latin de Jérusalem. Ce législateur des Carmes établit dès lors pour l'ordre naissant une constitution qui bien qu'adoucie quelques années plus tard par le pape Innocent IV, n'en a pas moins conservé un grand caractère d'austérité. Le couvent fut bâti à l'endroit même où Elie avait dressé son autel et confondu les faux prophètes de Baal; et depuis, ce couvent s'est toujours ouvert gratuitement à tous ceux qui souffraient.

Toutefois ce lieu de prière et d'hospitalité n'a pas traversé tant de siècles sans vicissitude et sans outrages. Les soldats de Titus, et, douze-cents ans plus tard, les soldats des soudans dévastent le saint monastère; mais, comme un oiseau qui refait son nid après l'orage, la sainte famille, après chaque désastre, rassemblait de nouveau ses enfants dispersés et reprenait son œuvre de religion et de charité. D'ailleurs, même après l'abandon de la Terre-Sainte par les Français, le nom de saint Louis y protégeait les chrétiens. Plus tard, leur sécurité devait être plus grande encore, car, à partir de François I<sup>er</sup>, les établissements catholiques de tout le Levant, et particulièrement le Saint-Sépulcre et le mont Carmel furent placés, par les traités, sous le patronage de la France.

Cependant les derniers temps du saint hospice semblaient être venus. En 1799, Bonaparte en se retirant sur Jaffa, après le siège infructueux de St-Jean-d'Acre, laissa dans le couvent des Carmes, ses malades et ses blessés. Peu après, les Turcs se rendent maîtres du monastère, et, malgré la résistance des commissaires britanniques et les représentations constantes de sir Sydney Smith, les janissaires de Djezzar